

Règlement du concours de nouvelles

Enquête policière

Article 1 : Objet

La Bibliothèque de Dun-le-Palestel est fière d'organiser son tout premier concours d'écriture de nouvelles. Il s'agit de rédiger une très courte nouvelle, dactylographiée en Times New roman 12, en un maximum d'une feuille recto/verso A4.

Votre histoire prend immédiatement la suite de cet événement : « **Soline et Marc partent en week-end à la montagne chez les grands-parents de ce dernier. Cependant, le lendemain matin à son réveil Soline se retrouve seule, son regard s'attache sur un mot laissé en évidence sur sa table de chevet. « Si tu veux le retrouver offre-moi ce que je désire. » signé Le fantôme du grenier.** »

Les nouvelles devront nous parvenir au plus tard le mercredi 4 juin 2025 minuit.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toutes et tous.

La participation est gratuite.

Quatre gagnants seront désignés : 2 pour la catégorie des moins de 18 ans et 2 pour la catégorie des plus de 18 ans.

Article 3 : Modalités de participation

Une seule nouvelle par participant.

Les textes ne devront comporter aucun propos :

- à caractère raciste, sexiste, pornographique ou homophobe,
- à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales,
- constituant une contrefaçon d'un droit de la propriété intellectuelle,
- contraire à la législation ou à la réglementation française.

Le recours à l'intelligence artificielle (ChatGPT...) est proscrit.

Un formulaire de participation doit accompagner chaque nouvelle où devront obligatoirement figurer le nom, le prénom, l'âge du participant et pour les mineurs, les coordonnées et signature des parents (nom, prénom, adresse, téléphone).

Au plus tard le mercredi 4 juin, la nouvelle et le formulaire de participation doivent être envoyés soit à l'adresse mail suivante : bibliotheque-dunlepalestel@orange.fr, soit déposés à la bibliothèque – 2 Parc Benjamin Bord – 23800 Dun le Palestel.

Article 4 : La présélection

La commission communale de la bibliothèque aura un mois pour présélectionner 10 nouvelles selon certains critères, voir grille ci-dessous :

Respect des consignes de mise en forme (définies dans le règlement dès l'article 1) - Note /10	
Respect du thème - Note/10	
Qualité d'écriture - Note/10	
Originalité - Note/10	
Confort de lecture et mise en page : il est fortement conseillé d'aérer le texte - Note/10	

Les auteurs et autrices sélectionnés seront prévenus en amont dès la présélection prévue à la fin du mois de mai, soit aux alentours du 20 juin.

Article 5 : Procédure du vote

Le vote s'effectuera à l'issue des lectures le 5 juillet 2025, de 14 heures à 16 heures, lors du « Salon du livre », place du Champ de Foire. Les gagnants du concours seront désignés lors du vote du jury composé des membres de la commission communale de la Bibliothèque et des auteurs présents souhaitant en faire partie.

Si le vote ne pouvait avoir lieu à cette date, il sera reporté ultérieurement.

Article 6 : Lots

Un lot de deux livres sera offert pour les deux premiers gagnants du concours et un livre sera offert pour les seconds gagnants du concours.

Articles 7 : Remise de prix

Les lauréats du concours recevront leur prix directement lors de la remise de prix le 5 juillet 2025 s'ils sont présents, ou seront avertis par mail et pourront alors se rendre à la bibliothèque pour récupérer leur lot.

Article 8 : Réclamations

Aucune réclamation ne sera admise sur le choix des nouvelles gagnantes. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 9 : Droits d'accès aux données

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, article L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants étant mineurs, leurs tuteurs légaux peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à la mairie de Dun le Palestel.